

## CFF SA

**Internet:** www.sbb.ch

**Siège:** Berne

**Forme juridique:** société anonyme

**Cotation:** non cotée

**Participation de la Confédération:** 100 %

**Conseil d'administration:** Monika Ribar (présidente), Peter Siegenthaler (vice-président), Andrea Hämmerle (représentant du personnel), Daniel Trolliet (représentant du personnel), Alexandra Post Quillet, Pierre-Alain Urech, Gregor Kasperkovitz, Beat Schwab, Erich Ammann

**CEO:** Andreas Meyer

**Organe de révision externe:** Ernst & Young, Berne

### Breve appréciation des résultats 2016

Les CFF ont *dans l'ensemble* réalisé les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2016.

Le bilan des prestations, dans le secteur immobilier et dans le secteur des voyageurs est bon. Le trafic marchandises et le secteur de l'infrastructure représentent toujours un défi. Des mesures doivent encore être prises afin d'atteindre l'objectif en matière d'endettement.

Le résultat annuel des CFF, en hausse, s'est établi à 381 millions de francs (année précédente : 246 mio). L'endettement net productif d'intérêts s'est accru par rapport à l'année précédente, notamment en raison de la contribution de l'employeur à la stabilisation de la caisse de pensions. Il s'est établi à 8,8 milliards, soit 7,3 fois l'EBITDA. Le Conseil fédéral attend des CFF que l'endettement net productif d'intérêts se limite à 6,5 fois l'EBITDA.

Le trafic voyageurs a enregistré une nouvelle augmentation : le trafic régional a crû de 4,0 % (année précédente : 2,8 %), plus fortement que le trafic grandes lignes augmentant de 1,5 % (année précédente : 1,5 %). On constate une amélioration de la ponctualité des trains et de la satisfaction des clients, qui sont à un niveau élevé.

CFF Cargo a tout juste réalisé un résultat positif. La restructuration du secteur du trafic marchandises et le franc fort représentent un défi. Des mesures supplémentaires destinées à améliorer les résultats sont mises en œuvre pour garantir durablement la bonne marche des affaires dans ce marché difficile.

Dans le secteur de l'infrastructure, l'exploitation et le maintien de la capacité de l'infrastructure, fortement sollicitée en 2016, ont exigé une intensification des travaux d'entretien.

Les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel moderne et socialement responsable. La nouvelle CCT d'une durée de validité de quatre ans est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La satisfaction des collaborateurs est passée de 64 à 66 points.

Peu de changements sont intervenus par rapport à l'année précédente en matière de participations et de coopérations.

Chiffres-clés	2016	2015
---------------	------	------

#### Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>8 988</b>	8 786
Bénéfice du groupe (mio (CHF))	<b>381</b>	246
Total du bilan (mio CHF)	<b>44 308</b>	39 523
Part des fonds propres en %	<b>27,1</b>	29,4
Effectif (nombre d'ETP)	<b>33 119</b>	33 081

#### Chiffres concernant l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	<b>66</b>	64
Voyageurs transportés (mio par jour)	<b>1,25</b>	1,21
Ponctualité-client (%)	<b>88,8</b>	87,8
Résultat trafic voyageurs (mio CHF)	<b>139</b>	131
Résultat trafic marchandises (mio CHF)	<b>1</b>	-22
Dette nette productive d'intérêts (mio CHF)	<b>8 796</b>	8 252

#### Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) <sup>1)</sup>	<b>2 181</b>	2 090
Émoluments (mio (CHF))	<b>0</b>	0

<sup>1)</sup> Indemnités et contributions d'investissement de la Confédération destinées à l'infrastructure, au trafic régional et des marchandises ainsi que dans le cadre de la loi sur l'égalité pour les handicapés

### A. Réalisation des objectifs en 2016\*

#### 1. Priorités stratégiques

Le trafic voyageurs a continué d'augmenter : le trafic régional au bénéfice d'indemnités a crû de 4,0 % (année précédente : 2,8 %), plus fortement que le trafic grandes lignes axé sur la rentabilité, augmentant lui de 1,5 % (année précédente : 1,5 %). Dans le trafic grandes lignes et le trafic régional, la croissance aux heures creuses a été plus forte que celle aux heures de pointe. Dans le trafic international des voyageurs, la prestation de trafic a augmenté de 1,2 % après un recul les années précédentes. Elle s'est nettement accrue, en particulier vers l'Allemagne, grâce notamment aux liaisons directes sur la ligne Eurocity Munich-Zurich depuis le changement

d'horaire 2015/16. Les reculs constatés dans les liaisons vers la France sont dus aux répercussions des attentats terroristes et à la concurrence intermodale. La prestation de transport est restée stable en direction de l'Italie et de l'Autriche.

Le trafic marchandises évolue dans un marché difficile où les marges sont faibles. Des prestations de transport en hausse et des améliorations de l'efficacité ont notamment aidé les CFF à réaliser de nouveau un résultat positif de 1 million (année précédente : -22 mio). Le résultat annuel du secteur d'activité Suisse (y compris trafics d'importation et d'exportation) s'est élevé à -2 millions de francs (année précédente : -20 mio), celui de CFF Cargo International à 4 millions de francs (année précédente : -3 mio).

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés afin de satisfaire aux exigences croissantes des clients et des voyageurs, dont le nombre continue d'augmenter. S'agissant des gares, la satisfaction des clients a continué d'augmenter à un niveau élevé. Avec une gestion de ses biens immobiliers orientée vers le marché, CFF Immobilier fournit une contribution positive au résultat du groupe.

Dans le secteur de l'infrastructure, les CFF ont de nouveau effectué en 2016 des mesures d'entretien supplémentaires non prévues dans la convention sur les prestations 2013-2016. Un déficit de l'ordre de -123 millions grève ainsi le résultat d'Infrastructure réseau. Avec la nouvelle convention sur les prestations 2017-2020, il faut de nouveau s'attendre à un résultat équilibré pour Infrastructure réseau dans les années à venir. Dans l'année sous revue, 87 (année précédente : 133) perturbations ont été causées par l'infrastructure, entraînant des retards de plus de 3 minutes. Outre un effet statistique particulier, la baisse des perturbations est principalement due à l'absence de grands événements, aux conditions météorologiques favorables et à l'amélioration de la disponibilité des installations.

La ponctualité affiche un niveau élevé. Dans le trafic voyageurs, 88,8 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (année précédente : 87,8 %). S'établissant à 65,6 %, la ponctualité à l'arrivée des trains marchandises en Suisse est restée stable par rapport à l'année précédente. La satisfaction des clients s'est améliorée. Cette évolution est avant tout due à la meilleure évaluation de l'offre de places, de la ponctualité et de la propreté.

Le niveau de la sécurité demeure élevé. L'indice global a été supérieur à la moyenne pluriannuelle de même qu'à celui de l'année précédente. Le nombre d'accidents a diminué dans toutes les catégories. Des mesures sont mises en œuvre au niveau technique et au niveau des collaborateurs afin d'améliorer encore le niveau de la

sécurité. De nouveaux progrès ont été réalisés dans les objectifs environnementaux (programme d'économie d'énergie et réduction du CO<sub>2</sub>).

## **2. Objectifs financiers**

Les comptes annuels bouclent sur un bénéfice du groupe de 381 millions, en hausse de 135 millions. Cette hausse est avant tout due à une augmentation des bénéfices réalisés par les ventes d'immobiliers et à un meilleur résultat financier. Le secteur Immobilier a fourni la /principale contribution au résultat (433 mio avant paiements compensatoires), suivi par le trafic voyageurs (139 mio). CFF Cargo a réalisé un bénéfice de 1 million. Le secteur Infrastructure réseau, au bénéfice d'une indemnité, a été la principale source de perte avec un résultat de -123 millions. CFF Immobilier a versé des paiements compensatoires de 150 millions à l'infrastructure et une contribution substantielle à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF. La majorité des objectifs en matière de productivité ont été réalisés.

Les investissements n'ont pas pu être autofinancés. L'endettement net productif d'intérêts, en hausse de 544 millions par rapport à l'année précédente, s'est établi à 8,8 milliards de francs, soit 7,3 fois l'EBITDA. L'objectif du propriétaire n'a ainsi pas non plus été atteint dans la deuxième année de la période des objectifs 2015-2018. Le Conseil fédéral attend des CFF que l'endettement net productif d'intérêts se limite à 6,5 fois l'EBITDA. Pour préserver leur stabilité financière, les CFF devront donc parvenir à trouver un équilibre viable entre les investissements, les revenus et les gains de productivité. La réalisation du programme de réduction des coûts globaux du système RailFit 20/30 adopté en septembre 2016 joue à cet égard un rôle important.

## **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle**

Les CFF mènent une politique du personnel moderne et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 37 postes à temps complet (+0,1 %) pour s'établir à 33 119 unités. La nouvelle CCT d'une durée de validité de quatre ans est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle contient d'importantes nouveautés concernant le personnel tant pour l'entreprise que pour les collaborateurs. En tout, 1600 apprentis (près de 5 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. A l'aide de programmes spécifiques, les CFF cherchent à promouvoir la santé, la réintégration professionnelle et la compétitivité sur le marché de l'emploi des collaborateurs. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le programme RailFit 20/30 aura des répercussions sur l'effectif du personnel. 1400 postes seront supprimés d'ici fin 2020, avant tout dans l'administration. Les CFF créeront également 200 emplois pour gérer la croissance

du trafic. La réduction des effectifs prévue se fera dans toute la mesure du possible par le biais de fluctuations naturelles et de départs à la retraite. Les collaborateurs au bénéfice de la CCT ne seront pas licenciés pour raisons économiques.

Le taux de couverture de la caisse de pensions des CFF s'est monté en 2016 à 104,6 % (année précédente : 105,7 %). Compte tenu des réserves de fluctuation insuffisantes, du plus faible rendement des placements et de l'allongement de l'espérance de vie, le Conseil de fondation a décidé de réduire le taux d'intérêt technique de 2,5 % à 2 % avec effet au 31 décembre 2016. Il a également décidé de constituer des provisions à partir de 2017 pour pouvoir encore réduire le taux d'intérêt technique de 0,5 %, le stabilisant à 1,5 % pour fin 2018. En 2015 déjà, les CFF avaient convenu d'une autre mesure avec les partenaires sociaux : ils contribuent par un apport unique de 690 millions de francs à stabiliser la caisse de pensions dans le cadre de l'adaptation des bases techniques au 1<sup>er</sup> janvier 2016. En contrepartie, le personnel fournit lui aussi certaines contributions.

Les résultats de l'enquête auprès du personnel sont meilleurs que celui du baromètre de l'ambiance de travail de l'année précédente. La satisfaction du personnel s'est améliorée de 64 à 66 points dans l'année sous revue. Le taux de réponse a été de 71 %.

#### **4. Coopérations et prises de participation**

S'agissant des participations et des coopérations, aucun changement substantiel n'est intervenu durant l'année sous revue. Les objectifs sont atteints.

### **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision des CFF recommande dans son rapport du 3 mars 2017 à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et du groupe 2016. Il parvient à la conclusion que les comptes du groupe reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

### **C. Propositions à l'assemblée générale**

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 7 juin 1999 sur les statuts des CFF, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs respectifs du DFF et du DETEC (respectivement par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 2 mai 2017 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2016 et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes du groupe CFF, les comptes an-

nuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO;

2. de reporter à compte nouveau le bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2016 d'un montant de 695,0 mio (bénéfice annuel 2016 : 242,2 mio; bénéfice reporté de l'année précédente : 170,0 mio; prélèvement sur la réserve conformément à l'art. 67 LCdF pour l'infrastructure et à l'art. 36 LTV pour le trafic régional des voyageurs : 282,8 mio);
3. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2016, clôturé au 31 décembre 2016;
4. de reconduire dans leurs fonctions des membres du conseil d'administration Peter Siegenthaler, Pierre-Alain Urech et Daniel Troillet jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2019. Les mandats de Monika Ribar, Alexandra Post Quillet, Gregor Kasperkovitz, Beat Schwab et Erich Ammann durent encore jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2018. L'assemblée générale prend acte du départ d'Andrea Hämmerle du conseil d'administration de CFF SA avec effet au 2 mai 2017, date de l'assemblée générale ordinaire. Fabio Pedrina, de Faido, à Airolo, sera nommé comme nouveau membre du conseil d'administration lors de l'assemblée générale ordinaire 2017. Le mandat du nouveau membre prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2019;
5. de nommer Ernst & Young organe de révision pour un nouveau mandat d'un an.

### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 22 mars 2017, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA.